

Note aux rédactions

Mardi 29 mars 2022



Le Département du Nord réalise des travaux de voirie sur les RD 256 et RD 15 à Marcoing

Gestionnaire de plus de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

À compter du lundi 4 avril 2022 et pour une durée de 3 jours (sous réserve de conditions climatiques favorables), le Département du Nord réalisera des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD 256 (Rue Thiers) et du giratoire de la Place du Général de Gaulle (intersection avec la RD 15) à Marcoing.

Dans ce cadre, les accès à la RD 15 (Rue de la Mairie) ainsi qu'à la Place du Général de Gaulle seront fermés à la circulation. Une déviation sera alors mise en place depuis l'intersection de la RD 15 avec la RD 29 (Rue de la République) ainsi qu'au niveau de la RD 56 (Rue de Cambrai).

Dans le sens Villers-Plouich vers Proville, les usagers sont invités à prendre la RD 56 (Rue François Dron) puis la RD 29 (Rue de la République) en direction de Noyelles-sur-Escaut via la Rue de la Liberté et Rue de Marcoing. Il faudra ensuite poursuivre sur la RD 29 (Rue Pasteur) en traversée de Noyelles-sur-Escaut afin d'emprunter la RD 142 en direction de Rumilly-en-Cambrésis jusqu'à l'intersection avec la RD 56 pour rejoindre Proville (et inversement).

À noter que l'accès des riverains sera maintenu, tout comme l'accès à la mairie et à l'école primaire qui seront possibles depuis la RD 29 (Rue de la République). De même que l'accès et la sortie des pompiers qui se feront par la Rue Gambetta et la Rue Voltaire. L'accès au giratoire sera rétabli suivant l'avancement du chantier.

Le montant des travaux est de 60 000 € et est entièrement financé par le Département du Nord.

Dans le cadre de ces travaux, les entreprises devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 11 heures.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020